

Fiche outil 2B

Référencer et mobiliser l'offre de solutions locales

Comme précisé dans l'annexe 2 « Déployer l'Accompagnement intensif des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA », les dispositifs et actions financés au titre du volet 2 sont consécutifs à une analyse des manquements identifiés dans l'offre disponible (quel qu'en soit le financeur et quel qu'en soit l'opérateur/le porteur) sur le territoire, et doivent concourir à l'organisation et à l'alimentation de parcours d'accompagnement intensifs.

Le référencement, la mobilisation et la prescription croisée de l'offre d'insertion constitue une condition sine qua non à la mise en œuvre de la réforme plein emploi.

Les opérations dites de référencement de l'offre sont en effet un préalable à la mise en œuvre de parcours d'accompagnement intensif (annexe 2, fiche outil 2A) et à l'alimentation des comités territoriaux pour l'emploi garants de la structuration d'une offre insertion – emploi adaptée aux territoires, aux besoins des publics comme des entreprises.

Cette ambition est essentielle, dans une logique de conférence des financeurs, et nécessite un engagement ferme de la collectivité dans une démarche concourant à l'ouverture de ses données et à la structuration d'un cadre de référence national commun aux membres du réseau pour l'emploi.

A cette fin, l'Etat a investi dans plusieurs services qui ont vocation à s'alimenter les uns les autres. Sont ici mentionnés à titre principal data inclusion, norme de référencement accessible en open data, et à titre secondaire DORA et SOLINUM, outils de recensement et de mise en visibilité de l'offre promus par l'Etat.

Data inclusion constitue plus particulièrement le cadre de référence national commun de toutes les données de l'offre d'insertion des territoires et garantit, dans le cadre de la réforme pour le plein emploi, le recensement, la mise en partage, la prescription et l'interopérabilité de l'ensemble de l'offre disponible.

Dans le cadre du SI Plateforme porté par France Travail, Data-inclusion a pour mission de récolter, harmoniser et redistribuer les données des offres d'insertions sur le territoire vers les différents consommateurs. Les intérêts d'une telle démarche sont multiples : répondre à la loi plein emploi concernant la circulation et l'ouverture des données au sein du Réseau pour l'emploi ; simplifier l'outillage des professionnels de terrain avec une donnée fiable et centralisée ; permettre aux services de l'Etat et aux

collectivités territoriales de mieux piloter la politique publique et identifier les écarts territoriaux entre l'offre et la demande.

L'ensemble des financeurs de solutions (Etat, collectivités) ont un intérêt à ce partage et donc intérêt à chacun investir dans cette démarche de référencement global de l'offre et sa mise à jour, en veillant à ce que l'outil de référencement choisi par ses soins permette, y compris contractuellement, le partage et l'actualisation de la donnée en temps réel, et l'alimentation de data inclusion. L'objectif poursuivi est celui d'une connaissance et d'une visibilité améliorées des dispositifs d'insertion socio-professionnels, devant permettre in fine et de façon pérenne, de faciliter la connaissance et la mobilisation croisée des offres de service.

Les expériences acquises dans le cadre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté, du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi, ou des expérimentations RSA rénové ont permis d'identifier les conditions de réussite opérationnelles pour atteindre cet objectif.

1. Enrichir un patrimoine commun des solutions d'insertion socio-professionnelle :

Les informations relatives aux dispositifs financés par la présente contractualisation ont vocation à être partagées en open data selon les modalités prévues par le commun data-inclusion développé par le GIP Plateforme de l'inclusion :

<https://www.data.inclusion.beta.gouv.fr/>.

Les principes de ce patrimoine commun sont les suivants :

- Les partenaires locaux (éditeurs d'outils ou collecteurs de données) partagent leurs données structurées avec data-inclusion, de façon à faciliter leur intégration dans le référentiel commun. Dans un principe de co-construction et d'amélioration continue, ils participent à l'amélioration de ces schémas de données communs pour faciliter dans le temps la consolidation des données et leur réutilisation.
- Cette structuration permet la réutilisation des données par tous les acteurs qui en ont besoin : systèmes d'information publics, outils maison, logiciels éditeurs, services numériques, etc.
 - o A titre d'exemple, *data-inclusion* agrège déjà les données recensées par l'association Solinum ou Mobin, ainsi que les bases de données de certains partenaires locaux, ce qui permet leur diffusion dans des

logiciels utilisés par les départements ou dans des outils comme Dora, et réciproquement.

- À noter également que seront versés sur data-inclusion (travaux en cours) les éléments relatifs à l'offre de France Travail (à savoir trois bases : la base de ressources partenariales de France Travail, la base de Mes aides de FT et la base de l'offre de service nationale de FT).
- Cette consolidation garantit la pérennité des informations : en cas de changement d'outil, d'application ou de système d'information, il sera possible de récupérer les données.
- Les données présentes dans le patrimoine commun sont également accessibles aux usagers, remis au centre de leur parcours.

La collectivité co – contractante garantit, quelle que soit la solution ou le prestataire retenu par ses soins pour référencer et partager l'offre d'insertion du territoire :

- Le partage des données recensées vers data-inclusion
- L'autorisation par défaut pour data-inclusion de repartager les données à d'autres outils et SI publics sur le territoire
- L'autorisation pour les professionnels de l'insertion qui consulteront ces données dans leur outil de les mettre à jour ou enrichir

2. Investir dans le recensement et la mise à jour des données

La collecte et la mise à jour des données pourra s'effectuer avec différents outils, selon les choix ou habitudes des différents partenaires locaux. DORA et SOLINUM constituent en ce sens des services publics de référencement ouverts aux collectivités départementales ([DORA : recensement et mise à jour de l'offre d'insertion \(beta.gouv.fr\)](https://beta.gouv.fr) ([Solinum – Innover la solidarité](https://beta.gouv.fr)), mais les outils directement proposés par France Travail (ODSPEP) ou les éditeurs des départements peuvent également être mobilisés.

En complément de l'utilisation de l'agrégateur de données data. Inclusion et d'un outil de référencement de l'offre, la mobilisation de l'écosystème est nécessaire pour que chaque territoire progresse dans la logique de mise en visibilité de l'offre.

Une bonne pratique consiste à confier à un professionnel en territoire la responsabilité de :

- Organiser localement le référencement et le recensement de l'offre ;
- Suivre l'augmentation du nombre de dispositifs recensés et mis à jour ;
- Identifier les thématiques à renforcer et les thématiques pluri-recensées ;
- Mobiliser les partenaires locaux pour que ceux-ci partagent bien leurs données ;
- Au besoin, recenser elle-même un certain nombre de dispositifs.

Il est recommandé de contacter les équipes de data.inclusion (data.inclusion@beta.gouv.fr) préalablement à la mise en place de cette action.

Par ailleurs, les dépenses induites par l'interconnexion entre les systèmes d'information prévues au titre du volet 1 permettent également de soutenir les opérations d'interopérabilité associées au référencement de l'offre.

3. S'approprier et enrichir le référentiel d'activités mis à disposition "pour le compte de tous" par France Travail

Comme précisé dans la fiche outil 2C, France Travail met à disposition de l'ensemble du réseau pour l'emploi un référentiel des démarches et des actions de formation, d'accompagnement et d'appui ("activités") validé par le comité national pour l'emploi (CNE).

Ce référentiel fait l'objet d'un déploiement numérique progressif et est en ce sens intégré à l'outil Suivi de Parcours ou aux solutions des éditeurs des départements (via API).

Il a vocation à intégrer courant 2025 les retours des utilisateurs métiers et à être amendé au regard de l'offre locale.

4. Modalités de financement, modalités organisationnelles

La présente contractualisation soutient, via son volet 1 et son volet 2, les actions concourant au référencement, à la mobilisation et à la prescription partagés de l'offre et des activités disponibles sur le territoire et concourant à l'alimentation des parcours d'accompagnement intensif.

Le volet 1 peut être mobilisé pour soutenir le déploiement des outils numériques permettant, dans le cadre du SI plateforme, le suivi de la programmation hebdomadaire des actions décidées avec le bénéficiaire du RSA, et l'interfaçage offre – activités.

Les modalités et le calendrier de déploiement de la solution de référencement numérique choisie par la collectivité devront être précisés dans le cadre du plan d'action proposé dans le cadre du volet 1 de la présente instruction.

Le volet 2 peut permettre le co – financement de tout ou partie d'un poste ou d'une mission dédiée au référencement et à l'animation de l'offre et à l'alimentation - diffusion du référentiel d'activités.

Outre l'engagement de la collectivité concernant sa propre capacité à référencer et à partager son offre d'insertion, le rôle et les missions de cet animateur doivent faire sens à l'échelle de l'ensemble de l'écosystème partenarial local et permettre la mise en visibilité et le décloisonnement de l'offre d'insertion dans son ensemble et sa

prescription par l'ensemble des organismes concourant à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, ainsi que l'identification en temps réel des manquements en la matière.